

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 06 juillet 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 06 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mardi 27 juin 2023, s'est réuni à la salle polyvalente du Bourget en Huile, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres votants : 56

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		E. SANDRAZ	X
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD			X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J-F. CLARAZ	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETTES		J.F. DUC	X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		J-L. BENETTI	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE		J.J. BAZIN	X
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY		S. SCHNEIDER	X
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		D. ATES	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

126-2023 APPROBATION DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Rapporteur : Rémy SAINT GERMAIN

Selon l'Observatoire Régional Climat Air Energie, la consommation énergétique du territoire Cœur de Savoie en 2020 était évaluée à 1549 GWh avec, comme principaux postes, le transport routier (590 GWh), l'industrie (564 GWh), le résidentiel (286 GWh), le tertiaire (82 GWh) et l'agriculture (27 GWh).

Sur cette même année 2020, la production d'énergie renouvelable du territoire était évaluée à 442 GWh soit 28 % de la consommation d'énergie finale actuelle, traduisant une forte dépendance énergétique du territoire aux énergies fossiles et fissiles majoritairement importées.

L'origine de cette production renouvelable territoriale est répartie comme suit :

- Bois énergie : 362 GWh (81.8%)
- Hydroélectricité : 54 GWh (12.2 %)
- Géothermie/Aérothermie : 22 GWh (4.9 %)
- Photovoltaïque : 3 GWh (0.7%)
- Solaire thermique : 2 GWh (0.4 %)

La démarche conduite dans le cadre de TEPOS a permis de mettre en évidence un fort potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire à l'horizon 2050. Les filières présentant le plus fort potentiel sont :

- Le bois énergie : 577 GWh
- Le solaire photovoltaïque : 160 GWh
- L'hydroélectricité : 80 GWh
- La géothermie : 60 GWh
- La méthanisation : 60 GWh
- Le solaire thermique : 40 GWh
- La co-génération : 37 GWh
- L'éolien : 20 GWh
- La récupération de chaleur fatale : 10 GWh

Le Plan climat (PCAET) de Cœur de Savoie intègre, entre autres, 13 actions portant sur le développement des énergies renouvelables visant à organiser cette production, à augmenter les capacités de production sur chacune des filières, à accompagner l'émergence de nouvelles filières et incitant à être exemplaire sur le patrimoine des collectivités. Toutefois, les résultats en matière de développement d'énergies renouvelables sur le territoire ne sont pas, à ce jour, à la hauteur des enjeux et des objectifs fixés dans le cadre du PCAET :

	Objectifs de développement fixés dans le PCAET (en GWh / an)	Rythme constaté depuis 2016 (en GWh / an)
Energies renouvelables électriques	8.3	1.2
Energies renouvelables thermique	20.3	0.5
Total	28.6	1.7

Le schéma de développement des énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables, à favoriser leur appropriation par les acteurs du territoire, à maximiser les retombées économiques locales.

Dans le cadre de son élaboration, le potentiel de développement des Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) a été étudié, cartographié. Ce travail s'est étalé sur toute l'année 2022 et le début de l'année 2023. Il s'est notamment concrétisé par une quinzaine d'entretiens avec les acteurs de l'énergie, une mobilisation de 76 % des communes de Cœur de Savoie à travers l'enquête communale sur l'énergie, la réalisation de deux réunions publiques de concertation, le recensement de 70 projets d'énergies renouvelables et la mobilisation de plus de 300 personnes.

Les résultats ont été présentés à la population le 8 décembre 2022 et en comité des maires le 27 avril 2023.

L'élaboration du schéma de développement des énergies renouvelables a permis de définir les objectifs suivants à l'horizon 2030 :

Filière	Objectif 2030 (GWh)	Evolution / situation actuelle
Bois énergie	90	X 1.25
Solaire Photovoltaïque	67	X 31
Hydroélectricité	10	X 1.4
Géothermie	5	X 1.4
Méthanisation	35	X infini
Solaire Thermique	8	X 7.2
Récupération de chaleur fatale	10	X infini

Et d'intégrer au Plan Climat Air Energie Territorial les principes et actions suivantes :

- **Une approche par filière :**

✓ Dans le domaine du **bois énergie** :

L'atteinte des objectifs 2030 passe par la réalisation de :

- 3 importants réseaux de chaleur à l'image de ceux étudiés sur les communes de Montmélian, Saint Pierre d'Albigny ou Porte de Savoie,
- la mise en service de 10 petits réseaux de chaleur à l'image de celui en conception sur Cruet,
- l'installation de 33 chaufferies isolées et le chauffage au bois de la moitié des maisons de Cœur de Savoie.

Pour cela, il est prévu :

- de poursuivre l'animation de la filière bois en lien avec le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat porté par Cœur de Savoie.
- La réalisation d'un contrat de chaleur renouvelable en lien avec le Syndicat d'Energie de la Savoie (objet de la délibération N°60-2023 du conseil communautaire du 10 mars 2023) afin de mobiliser des moyens d'investissement et d'animation sur le territoire au profit des filières bois-énergie, géothermie et solaire thermique. Cette démarche pourra permettre, à moyen terme, de faire du SDES73 un acteur opérationnel pour porter la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de réseaux de chaleur en lien avec les communes de Cœur de Savoie.

- ✓ Dans le domaine du **photovoltaïque** : la priorité de développement est donnée sur les sites anthropisés, toitures de bâtiments, parkings existants et terrains dégradés.

L'atteinte des objectifs 2030 passe par :

L'installation d'un équipement photovoltaïque sur :

- Les toitures des bâtiments publics : sur 91 bâtiments publics étudiés, 64 d'entre eux, représentant 18 500 m² de toit, présentent un potentiel intéressant de 3 GWh environ.
- Les toitures des bâtiments industriels existants (3 GWh), des nouveaux bâtiments industriels (9 GWh), des bâtiments agricoles existants (2 GWh),
- La moitié des maisons individuelles du territoire (28 GWh)

Et aussi par :

- la réalisation de 3 centrales PV au sol de 5 ha (22 GWh).
- la poursuite du cadastre solaire,
- la mobilisation des entreprises et agriculteurs
- la définition d'une stratégie foncière coordonnée avec les communes pour les projets au sol en lien avec l'EPFL,
- le partage des potentiels identifiés avec les communes
- l'accompagnement au développement des projets.

- ✓ En ce qui concerne l'**hydroélectricité**,

L'atteinte des objectifs 2030 passe par

- 9 nouvelles installations hydroélectriques.

- ✓ Sur la filière **géothermique**,

L'atteinte des objectifs 2030 passe par :

- 100 bâtiments collectifs ou tertiaires chauffés à la géothermie ainsi que la mise en service de la boucle géothermale sur le secteur d'Alp'Arc. En effet, les études menées ont permis d'identifier un bon potentiel géothermique sur sol ou sur nappe sur l'ensemble du territoire de Cœur de Savoie, en dehors de l'épine dorsale qui sépare la vallée des Huiles de la vallée de l'Isère. Les moyens déployés dans le cadre du contrat de chaleur devraient permettre une accélération des projets géothermiques sur le territoire.

- ✓ Dans le domaine de la **méthanisation** :

L'enjeu est de mobiliser les potentiels du territoire : fumiers/lisiers (13 GWh), cultures intermédiaires (3 GWh) et déchets des industries agroalimentaires (2 GWh).

Afin de guider les futurs projets de méthanisation agricole, en cohérence avec le projet agricole et alimentaire du territoire et en lien étroit avec les communes, il est prévu d'approuver une charte de développement des projets de méthanisation agricole en Cœur de Savoie qui fera l'objet d'une prochaine délibération du conseil communautaire.

✓ Pour le **solaire thermique**,

L'atteinte des objectifs 2030 passe par :

- L'équipement de 70 % des maisons individuelles (6 GWh), 50 % des copropriétés (1.5 GWh) et l'ensemble des piscines municipales en chauffe-eau solaire.

✓ Pour le **potentiel de récupération de chaleur fatale** :

- 2 sites ont été identifiés comme propices à la récupération de chaleur fatale : l'un sur la commune de Porte de Savoie (au sein de la zone d'activité d'Alpespace) et l'autre sur la commune de Valgelon la Rochette. Des actions spécifiques seront menées pour permettre l'émergence de projets de valorisation de cette chaleur actuellement perdue.

- Une approche transversale :

- ✓ Au niveau de l'**urbanisme** : intégration des prescriptions de développement des énergies renouvelables du SCOT dans les Plans Locaux d'Urbanisme et identification, en lien avec les communes du territoire, des futurs projets d'aménagements structurants afin d'étudier en amont les possibilités d'utiliser les énergies renouvelables (solutions collectives : réseau de chaleur biomasse, géothermique, ... ou solutions individuelles).
- ✓ **Coordination des projets de développement EnR** de grande ampleur à l'échelle de la Communauté de communes et en lien avec les communes au niveau de l'émergence, du développement, de la réalisation, de l'exploitation et plus globalement de la gouvernance des projets supérieurs à 3 Gwh de production EnR. Cela pour permettre d'être en position de force dans les négociations et de maximiser ainsi les retombées locales (par exemple via des mesures compensatoires pour les communes, la prise de participation financière dans les projets par les acteurs du territoire...).
- ✓ Création d'un **cadre de coopération avec les citoyens** sur les projets de grande ampleur : concertation citoyenne, place des citoyens dans la gouvernance de la société de projet...
- ✓ **S'appuyer sur les partenaires existants**, réseau d'acteurs particulièrement riche, DDT, SDES, ASDER, Centrale Villageoise, AURAE...

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°175-2019 en date du 7 novembre 2019 s'engageant dans la labellisation Cit'ergie et le courrier d'octroi du label CAP Cit'ergie en date du 4 décembre 2019 incitant fortement la collectivité à mettre en place un schéma directeur des énergies renouvelables pour « disposer d'une vision territoriale globale de ces ressources » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°158-2020 en date du 10 décembre 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de Cœur de Savoie et notamment son action C-1-a « Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°68-2023 en date du 30 mars 2023 soutenant la candidature du SDES73 au contrat de chaleur renouvelable ;

Vu la loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables et notamment son article 15 créant des Zones d'Accélération pour l'implantation des installations de production d'énergies renouvelables ;

Considérant les grandes orientations du schéma de développement des énergies renouvelables ci-dessus énumérées ;

Considérant les observations et propositions formulées par toutes les parties prenantes (élus, entreprises, associations et partenaires) lors des différentes phases d'élaboration du présent schéma ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le schéma directeur des énergies renouvelables et son plan d'action ;
- **CHARGE** la Présidente et le Vice-président à la Transition Ecologique de la mise en œuvre du programme d'actions en découlant ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter toutes les aides financières possibles dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement des énergies renouvelables ;
- **DIT** que le plan d'actions issu du schéma sera intégré au PCAET dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

